



**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022**

**Nombre de Conseillers : 19**  
**Présents : 11**  
**Votants : 13**

**L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à 18h15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022**

**Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROT, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER.**

**Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Patricia VIALLE, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS.**

**Secrétaire de séance : Christiane URKIA-MARTIN**

**L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :**

**DCM 31-2022 – ACHAT DE 2 LOTS DE PARCELLES A PLAZAKO BORDA**

**Rapporteur : M. Dany EUSTACHE**

L'évolution démographique importante de la commune est liée à celui du nombre de résidences principales. Ces résidences sont occupées majoritairement par des propriétaires souvent âgés à la catégorie socioprofessionnelle supérieure. Le prix du foncier élevé ne permet pas aux jeunes du village d'avoir un projet résidentiel.

La commune a porté un effort particulier sur la création de logements locatifs sociaux, mettant ainsi en œuvre les objectifs du PLH. Depuis 2014, la commune a ainsi œuvré pour le doublement de son parc de logements sociaux (au sens de la Loi SRU).

Dans les années à venir, le maintien des jeunes et cette nécessaire mixité sociale passera nécessairement par la capacité du territoire à proposer un volume d'offre abordable plus conséquent, en locatif social d'une part et en accession sociale d'autre part dans les différents quartiers de la commune. Ce dernier segment apparaît comme un point clef de la diversification de l'offre dans les années qui viennent, nécessitant une plus grande attention dans la programmation des opérations. En complément, la mise en œuvre d'une stratégie foncière constitue aujourd'hui un outil majeur pour produire une offre de logements abordables, seul moyen pour ancrer les jeunes actifs et parallèlement, contenir la progression des résidences secondaires en garantissant qu'une partie plus importante de la production neuve permette de créer des résidences principales.

Vu la DIA déposée pour un lot à bâtir sur les parcelles BS 63, 80, 110 d'une contenance de 1 430 m<sup>2</sup> au prix de 420 000 € (dont 20 000 euros de commission à la charge du vendeur), et la DIA déposée pour un lot à bâtir sur les parcelles BS 252p, 254, 255 d'une contenance d'environ 3500 m<sup>2</sup> au prix de 630 000 €.

Vu les demandes de délégation de préemption effectuées auprès de la CAPB.

Vu les avis des domaines reçu en date du 22/08/2022 pour les parcelles BS 63, 80, 110, et reçu en

date du 29/09/2022, redemandé le 04/10/2022, pour les parcelles BS 2529, 2531, 2533.

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'ACHETER** ces terrains situés en plein cœur de bourg où il est nécessaire d'amener cette mixité indispensable à un développement équilibré de notre commune.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Arbonne, le 05 octobre 2022**

**Mme la Maire**

**Marie José MIALOCQ**

